



Au Conseil communal
de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 4 octobre 2012
S. 14/42 - jw – SIPP/Sports

Commission municipale des sports – Nouveau concept

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Créée en 1945, la Commission municipale des sports (CMS) est une commission consultative de la Municipalité chargée de l'aider dans le développement du sport et de sa pratique au sein de la population lausannoise. Composée de représentants de l'administration communale, du Conseil communal et du monde sportif local, elle s'organise autour d'un bureau et de quatre groupes de travail permanents (aides aux futurs sportifs d'élite, bénévolat, infrastructures et Prix du Mérite sportif lausannois).

Dans les faits, durant la dernière législature, la CMS n'a été réunie, en séance plénière, que pour être informée de la politique générale de la Ville dans le domaine du sport. Quant à ses groupes de travail, celui en charge des infrastructures n'a, pour des raisons d'efficacité, pas été associé aux divers projets élaborés et conduits par l'administration communale. Dans le cadre de la réforme des règles d'attribution des aides financières dans le domaine sportif, le groupe de travail « aides aux futurs sportifs d'élite » a vu sa mission supprimée. Après avoir contribué à la mise en place du programme « Volontaires sportifs lausannois », le groupe de travail « bénévolat » n'avait plus de raison d'être et n'a plus été réuni. Seul le groupe de travail chargé de choisir le lauréat du Prix du Mérite sportif lausannois s'est réuni régulièrement. Toutefois, après avoir renoncé à l'attribuer deux fois de suite, il est arrivé à la conclusion qu'une refonte complète des règles régissant l'octroi de cette récompense s'imposait et que le rôle de la CMS dans le processus d'attribution devait être revu.

Si, lors de la création de la CMS et jusqu'au début des années 2000, la nécessité, pour la Municipalité et l'administration communale, de disposer d'un relais avec les associations et les clubs sportifs lausannois était avérée, aujourd'hui, les autorités disposent d'autres moyens pour informer, dialoguer et prendre en compte les attentes des acteurs du sport local et les utilisent.

Il importe, toutefois, de disposer d'une structure pouvant donner un avis ou des recommandations sur un ou des sujets relevant de la politique municipale en matière de sports. Dite structure devrait être proche du Conseil communal, afin de pouvoir préparer, le cas échéant, la présentation de projets ou de décisions dans le domaine sportif. Elle devrait également comprendre des représentants des principaux sports pratiqués à Lausanne. Sur cette base et celle de la Commission consultative de l'éducation physique (qui dans la nouvelle loi cantonale sur le sport deviendra la Commission consultative de l'éducation physique et du sport), un nouveau concept de Commission municipale des sports a été élaboré.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

● ● ● ● ● ● ●

Cette nouvelle CMS sera composée du Conseiller municipal dont dépend le Service des sports, du chef du Service des sports, de deux conseillers communaux en activité par groupe politique du Conseil communal et d'un représentant de chacun des cinq sports majeurs pratiqués dans les installations sportives lausannoises, à savoir le football, le hockey sur glace, la gymnastique, la natation et les arts martiaux. Nommée par la Municipalité pour la durée de la législature, son secrétariat sera assuré par le Service des sports. Elle sera présidée par le Conseiller municipal en charge du Service des sports et se réunira à sa demande ou à celle de la Municipalité pour donner un avis ou des recommandations sur des sujets liés au sport ou à la politique municipale en matière de sport. Pour réaliser ses tâches, elle pourra s'adjoindre les services de personnes issues des milieux concernés ou disposant de connaissances utiles ou créer des groupes de travail ad hoc.

Cette transformation de la CMS, n'affectera en rien l'information des clubs et leur participation à la vie sportive lausannoise.

La nouvelle Commission municipale des sports prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2013.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter

